

principaux membres de cette industrie sont le Japon, l'Espagne, la Russie, la Corée, les autres pays asiatiques, la Pologne, l'Ukraine, la France et les États-Unis.

La réalisation d'une étude sur les droits de pêche en haute mer s'inscrirait dans le droit fil de la position du Canada en matière de conservation des ressources halieutiques (en ce sens que des quotas seraient établis par le conseil scientifique de la FAO pour chaque espèce dans les secteurs pertinents); des fonds substantiels pourraient en être tirés (soit par la vente aux enchères des quotas ou une méthode de calcul quelconque); c'est une mesure concrète et d'envergure limitée. Des problèmes potentiels sont à prévoir cependant, dont celui de l'application et de la surveillance, comme en fait foi l'expérience de l'OPANO. La nécessité d'amener tous les États membres de l'ONU à signer un nouveau traité pourrait bien malheureusement faire échouer le projet. Ces points devraient faire l'objet de l'étude d'experts.

Dans un tout autre ordre d'idées, on pourrait créer un groupe de travail indépendant sur la viabilité d'une loterie mondiale à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU. Le groupe d'examen pourrait réunir les chefs des sociétés nationales de loterie d'un groupe de pays représentatif. Comme pour les Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, la société de la loterie de l'ONU pourrait même être commanditée par de grandes sociétés, qui avanceraient l'argent initial pour les prix. Une telle loterie mondiale, accompagnée de publicité des grands commanditaires et de vidéos promotionnels de l'ONU expliquant où vont les recettes, pourrait séduire les États membres et leurs citoyens.

Il faudrait certes se soucier du respect des champs de compétence (sans compter l'opposition culturelle et religieuse à divers degrés), mais il a été prouvé au Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis que les nouvelles loteries n'empiètent pas forcément sur les profits de celles qui existent déjà. Cette formule présente en outre l'avantage de rehausser l'image publique des Nations unies et d'associer l'achat d'un billet de loterie à une bonne cause. Elle n'entraîne pas de grands frais de démarrage (on pourrait se servir des réseaux existants) et elle s'autofinancerait ensuite tous les mois ou à un autre intervalle régulier. Elle offre de plus l'avantage de ne pas requérir l'unanimité des États membres. De fait, un nombre limité de pays de même opinion pourraient mettre le processus en branle sur leur territoire uniquement. Il y a toutefois lieu de s'interroger en ce qui concerne l'effet dégressif d'une telle proposition et la redistribution des revenus qu'elle entraînerait. Point plus fondamental encore, qu'advierait-il de l'indépendance d'action de l'ONU une fois qu'elle posséderait une base de revenus régulière et distincte des contributions versées par les États membres (les gouvernements garderaient bien sûr le pouvoir juridique ultime d'annuler la loterie).

### **Options pour le Canada : Recommandations et conclusions**